

Soutien aux actions en matière d'accès aux droits pour toutes et tous, de prévention et de lutte contre toutes les formes de discrimination et de promotion des droits humains

Mission Égalité Diversités
22-0141

Mesdames, Messieurs,

La Mairie de Toulouse est fortement engagée dans l'accès aux droits pour toutes et tous, dans la prévention et la lutte contre toutes les formes de discriminations, qu'elles soient directes, indirectes, institutionnelles ou systémiques et dans la promotion des droits humains, de la laïcité et des diversités.

Agir pour la prévention et la lutte contre les discriminations suppose une prise de conscience générale. Elle se traduit par la mise en place d'actions spécifiques de formation et de sensibilisation.

Cet engagement a été renforcé par l'approbation, lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2018, d'un Plan toulousain d'action de prévention et de lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT et pour la promotion du vivre ensemble, signé avec la Délégation interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) le 7 juin 2019.

Cette politique, éminemment transversale, mobilise non seulement les directions et les services municipaux, mais aussi les acteurs locaux que la Mairie de Toulouse accompagne dans leurs projets, en rapport avec les thématiques citées.

Dans le cadre de ce premier volet de soutien financier de l'année 2022 apporté par la Mission Égalité Diversités, il est proposé de retenir des projets associatifs qui ont pour objectifs la promotion des droits humains mais aussi la lutte contre l'homophobie et la transphobie.

Pour chaque action financée par la Mairie de Toulouse, une convention sera signée avec l'association, indiquant les modalités d'exécution, d'évaluation de l'action et la production de données générées et de documents justifiant de sa réalisation.

Si elle recueille votre agrément, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de prendre la délibération suivante :

Article 1 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à subventionner les associations suivantes, pour un montant total de 34 000 €.

ASSOCIATION	INTITULÉ DU PROJET	MONTANT
« Contact Haute-Garonne »	Aide au fonctionnement	4 500 €
« Homodonneur »	Aide au fonctionnement	1 000 €
« Homodonneur »	Collectes de sang événementielles	1 500 €
« Le Refuge »	Aide au fonctionnement	9 000 €
« PRIDE Toulouse »	Aide au fonctionnement	4 500 €
« PRIDE Toulouse »	Festival régional des diversités et Marche des fiertés 2022	11 000 €
« Tchine Tchine »	Festival Made in Asia 2022 : In-Queering II	2 500 €

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tous actes et documents en relation avec la présente délibération.

Article 3 : Les crédits correspondant au financement de ce programme seront prélevés sur le chapitre 65 – article 65748 Subventions – Autres personnes de droit privé – fonction 428 – du budget de l'exercice en cours et des suivants.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le
reçue à la Préfecture le
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTÉES
POUR EXTRAIT CONFORME**

LE MAIRE,

Pour le Maire,

La Conseillère Déléguée

Fella ALLAL